

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 23.01.2018

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Détails du produit****Nom commercial :** Promoteur d'adhérence pour plastique Aérosol**Numéro d'article :** 26014**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Aucune
autre information pertinente n'est disponible. **Secteur d'utilisation****SU21 Usages grand public :** Ménages privés / grand public / consommateurs**SU22 Usages professionnels :** Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)**Catégorie de produit :** PC9a Revêtements et peintures**Catégorie de processus :** PROC7 Pulvérisation industrielle ; PROC11 Pulvérisation non industrielle**Utilisation prévue :** Produit/Préparation de finition automobile**Fabricant/ Fournisseur :** Chamäleon GmbH Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg --
Allemagne**Pour plus d'informations, veuillez contacter :** Département de la sécurité des produits**Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange Classification
selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Environnement SGH09

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SGH07

Irritant pour la peau 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 SGH07 SGH09

Mot d'avertissement : Danger

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage : Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5 % n-hexane **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammation.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
Numéro CE : 921-024-6 N° d'enregistrement : 01-2119475514-35	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5 % n-hexane	50-<75%

	Flam. Liq. 2, H225 Tox. asp. 1, H304 Toxicité aquatique chronique 2, H411 Irritation de la peau. 2, H315 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 115-10-6 EINECS : 204-065-8 Numéro d'index : 603-019-00-8 N° d'enregistrement : 01-2119472128-37	éther diméthylque Gaz inflammable 1, H220 Gaz de pression C, H280	25-50%
CAS: 1330-20-7 EINECS : 215-535-7 Numéro d'index : 601-022-00-9 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	xylène, mélange d'isomères Flam. Liq. 3, H226 Toxicité aiguë 4, H312 ; Toxicité aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315	5 à 10 %
CAS: 1330-20-7 EINECS : 215-535-7 Numéro d'index : 601-022-00-9 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32-xxxx	xylène Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373 ; Tox. asp. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H312 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H335 Aquatique chronique 3, H412	<2,5%

Informations Complémentaires:

La note C (Règlement (CE) n° 1272/2008) s'applique au composant Xylène (mélange) CAS : 1330-20-7. Pour le libellé des phrases de risque mentionnées, se reporter à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Après inhalation : En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport. **Après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. **Après contact visuel** : Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Après ingestion : Buvez beaucoup d'eau et aérez abondamment. Consultez immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO2, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. **Conseils aux pompiers -**

Équipement de protection : appareil de protection respiratoire buccal

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Monter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Précautions environnementales :

Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément au point 13. Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur tout matériau incandescent.

Éloigner toute source d'inflammation. Ne pas fumer.

Gardez un appareil de protection respiratoire à disposition.

Récipient sous pression : protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C, notamment à la lumière électrique. Ne pas perforez ni brûler, même après usage.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :

Respecter les réglementations officielles relatives au stockage des emballages contenant des récipients sous pression. **Informations sur le stockage dans un entrepôt commun** : Non requis **Informations**

complémentaires sur les conditions de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé. **Classe de stockage** : 2 B

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques : Aucune autre donnée ; voir point 7.

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
115-10-6 éther diméthylque	
BIEN	Valeur à court terme : 958 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme : 766 mg/m ³ , 400 ppm
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
BIEN	Valeur à court terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m ³ , 50 ppm Sk ; BMGV
1330-20-7 xylène	
BIEN	Valeur à court terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m ³ , 50 ppm Sk ; BMGV
Ingrédients avec valeurs limites biologiques :	
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
BMGV	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique
1330-20-7 xylène	
BMGV	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle : Mesures générales de protection

et d'hygiène : Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas inhaler les gaz, fumées ou aérosols.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. En raison de l'absence de tests, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être formulée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Matériau des gants :

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau du gant : Le temps de rupture exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux : Non requis.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base	
Informations générales	
Apparence:	
Formulaire:	<i>Aérosol</i>
Couleur:	<i>Incolore</i>
Odeur:	<i>De type solvant</i>
Seuil olfactif :	<i>Non déterminé.</i>
valeur du pH :	<i>Non déterminé.</i>
Changement de condition	
Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	<i>Indéterminé.</i> <i>Non applicable, car aérosol</i>
Point d'éclair:	<i><0 °C (<32 °F)</i> <i>Non applicable, car aérosol.</i>
Inflammabilité (solide, gaz) :	<i>Non applicable.</i>
Température d'inflammation :	<i>> 200 °C (> 392 °F)</i>
Température de décomposition :	<i>Non déterminé.</i>
Température d'auto-inflammation :	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
Propriétés explosives :	<i>Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.</i>
Limites d'explosion :	
Inférieur:	<i>0,6 % vol.</i>
Supérieur:	<i>26,2 % vol.</i>
Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) :	<i>4 000 hPa (3 000,2 mm Hg)</i>
Densité à 20 °C (68 °F) :	<i>0,71 g/cm³ (5,92 lb/gal)</i>
Densité relative	<i>Non déterminé.</i>
Densité de vapeur	<i>Non déterminé.</i>
Taux d'évaporation	<i>Non applicable.</i>
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau :	<i>Non miscible ou difficile à mélanger.</i>
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	<i>Non déterminé.</i>

Viscosité:	
Dynamique:	<i>Non déterminé.</i>
Cinématique:	<i>Non déterminé.</i>
Teneur en solvant :	
Solvants organiques :	<i>99,0 %</i>
UE-COV :	<i>701,1 g/l</i>
EU-COV en % :	<i>99,16 %</i>
COV (CE)	<i>---</i>
	<i>699,9 g/l</i>
COV-UE%	<i>98,99 %</i>
Teneur en solides :	
	<i>0,0 %</i>
Autres informations	<i>Aucune autre information pertinente n'est disponible.</i>

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RéactivitéAucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereusesAucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviterAucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux :Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguëSur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5 % n-hexane		
Oral	DL50	> 5 840 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 2 920 mg/kg (rab)
Inhalatif	CL50/4 h	> 25,2 mg/l (rat)
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères		
Oral	DL50	3 523 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	2 000 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50 / 4 h	29 000 mg/m3 (rat)
1330-20-7 xylène		
DL50 par inhalation		3 523 mg/kg (rat)

Dermique	DL50	2 000 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50/4 h	29 000 mg/m ³ (rat)

Effet irritant primaire :

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) **Mutagénicité des cellules germinales** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition unique**

Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

STOT - exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Risque d'aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique :	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5 % n-hexane	
CE50 / 48 h	3 mg/l (daphnia magna)
CE50 / 72 h	30-100 mg/l (algues)
CL50 / 96 h	11,4 mg/l (poisson)
115-10-6 éther diméthylque	
CE50 / 96 h	155 mg/l (algues)
CL50 / 48 h	> 4 000 mg/l (daphnie magna)
CL50 / 96 h	> 4 000 mg/l (poisson)
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
CE50 / 48 h	7,4 mg/l (daphnie magna)
CL50 / 96 h	13,5 mg/l (poisson)
1330-20-7 xylène	
CE50 / 48 h	7,4 mg/l (daphnie magna)
CL50 / 96 h	13,5 mg/l (poisson)

Persistance et dégradabilité Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de bioaccumulation** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Effets écotoxiques :**

Remarque: Toxique pour les poissons **Informations écologiques complémentaires : Notes générales :**

Classe de danger pour l'eau 2 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol.

Également toxique pour les poissons et le plancton présents dans les plans d'eau.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Autres effets indésirables : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. m.

Catalogue européen des déchets	
20 01 13*	solvants
15 01 04	emballage métallique

Emballage non nettoyé :

Recommandation : Les emballages non contaminés peuvent être recyclés

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

ONU 1950

Nom d'expédition des Nations

Unies ADR

IMDG

IATA

1950 AÉROSOLS, AÉROSOLS DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT
AÉROSOLS, inflammables

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

Étiquette

2 Gaz 5F.
2.1

IMDG, IATA



Classe	2.1
Étiquette	2.1
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	non réglementé
Risques environnementaux :	Non applicable.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Code de danger (Kemler) :	Attention : Gaz.
Numéro EMS :	-
Code d'arrimage	FD, SU
	SW1 Protégé des sources de chaleur.
	SW22 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre :
	Catégorie A. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre :
	Catégorie B. Pour les DÉCHETS AÉROSOLS : Catégorie C, Hors locaux d'habitation.
Code de ségrégation	SG69 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre : Séparation comme pour la classe 9. Ranger « séparé de » la classe 1, sauf pour la division 1.4. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : Séparation comme pour la classe appropriée.
	subdivision de la classe 2. Pour les DÉCHETS AÉROSOLS :
	Ségrégation comme pour la subdivision appropriée de la classe 2.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Transport/Informations complémentaires :	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code : E0
	Non autorisé comme quantité exceptée
	Code : E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée 2
Catégorie de transport	
Code de restriction du tunnel	D
IMDG	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code : E0
	Non autorisé comme quantité exceptée
	Code : E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
« Règlement type » de l'ONU :	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

DANGEREUX

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE IAucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie Seveso

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Dangereux pour l'environnement aquatique

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur150 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVIIConditions de restriction : 3, 40 Réglementations nationales :

Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives

Directive 2012/18/UE
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Évaluation de la sécurité chimique :Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H220 Gaz extrêmement inflammable. H225

Liquide et vapeurs très inflammables. H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané. H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des

yeux. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Peut provoquer des lésions du tractus gastro-intestinal à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et des



CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

législation nationale. Elle fournit des orientations sur les aspects de santé, de sécurité et d'environnement et ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.